

Végétalisation et aménagement des cimetières existants

Mise à jour : Il y a 8 mois

Nature et objectif de l'aide

Accompagner les collectivités dans l'évolution des pratiques de gestion et d'entretien des cimetières existants afin de faciliter, sur ces espaces, l'arrêt d'utilisation de produits phytosanitaires.

Bénéficiaires

- Communes de moins de 10 000 habitants
- Structures intercommunales et autres groupements de collectivités compétents (hors Métropole et Communauté Urbaine).

NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
Les investissements (études préalables et travaux), sur tout ou partie des cimetières existants : <ul style="list-style-type: none">• Végétalisation (ex : plantations, semis...)• Mise en place de paillage• Rejointoiement des espaces inter-tombes...	30% Ramené à 25% pour les communes et EPCI dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 1,5 fois la moyenne départementale	Plancher de dépenses éligibles : 1 000 € HT Plafond de dépenses éligibles : 30 000 € HT
Tout solde de subvention est conditionné à la réception du formulaire de demande de solde complété et de tout document justifiant du respect des engagements pris. Au titre d'un même exercice budgétaire, un maître d'ouvrage ne peut pas présenter plus d'une demande de subvention relevant de ce dispositif.		

DÉPENSES EXCLUES

- Création, agrandissement de cimetières,
- Mise en accessibilité,
- Travaux horticoles ponctuels,
- Renouvellement des plantations, entretien...

CRITÈRES

Pour les projets de végétalisation des cimetières, les espèces végétales devront être préalablement validées par les services du Département.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Végétalisation et aménagement des cimetières existants

Mise à jour : Il y a 8 mois

- Délibération de l'organe délibérant décidant la réalisation des opérations, sollicitant une subvention du Département et inscrivant les crédits correspondants au budget de l'année,
- Notice explicative du projet (contexte, plan de situation du projet, objectifs, description des travaux, calendrier prévisionnel de réalisation),
- Liste des espèces végétales choisies en cas de végétalisation du cimetière,
- Fiche financière récapitulant les dépenses et recettes attendues pour l'opération,
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique)
- Formulaire de présentation complété.

Direction de référence

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT